



Titre de sejour pour un etranger pacsé avec un français

Par **rayane30**, le **15/02/2008** à **14:53**

bonjour a tous rnje me permets d ecrire sur ce sujet afin de demander de l aide pour ma situation qui est la suivante(je vais essayer de resumer): rnje suis entrée en france en 2003 avec un visa etudiant et j ai benifié de 3 titre de sejour pour etudiant ,j ai rencontré entre temps mon copain et on a emmenagé ensemble en aout 2006 et on s est pacsé en octobre 2006 ;un moi apres la prefecture a refuser de me renoverer mon titre de sejour car pendant les 3 ans j ai pas reussi mes etudes en meme temps j ai pas une vie de comune d un an avec mon copain donc j avais pas le droit a un titre de sejour vie privée familiale rnj ai fais recours qui a été refusé en juin 2007 apres j ai fais un appel qui a été refusé aussi en decembre2007 là ça fait un an et 6 mois que je vis avec mon copain et ça fait un an et 4 mois qu on est pacsé et toujours pas le droit d un titre de sejour vie privée familiale et pourtant en octobre 2007 mon avocat a demander de reexaminer mon dossier vu que j ai fais l anée de vie comune demandée normalement pour avoir un titre de sejour je comprend rien est ce que c est mon droit ou non ? est ce que ça depend des prefectures? en plus depuis juin 2007 on habite provisoirement dans une autre region car mon copain a trouver un emploi dans sa region natale vu que moi j etais obligé d arreter mon travail un cdi car j avais plus de papiers je ne sais pas koi faire c est tres compliquer rnsi y a un spécialiste qui s est connu la dedan j aimerias bien une aide des conseils tout ce qui peut m aider a resoudre mon probleme rnmerci a tous